



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 58678

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante des droits de l'homme en Chine. Il semble plus particulièrement qu'une partie de la population adepte d'une méthode traditionnelle chinoise dénommée « Falun Gong » fasse l'objet d'une persécution. Selon une étude d'Amnesty International, le Falun Gong - mouvement qui combine méditation et exercices respiratoires pour améliorer la santé et les standards moraux - a été interdit par le gouvernement chinois en 1999. Le gouvernement apparemment inquiet du grand nombre de pratiquants dans tous les secteurs de la société, y compris dans les départements gouvernementaux, a déclaré qu'il était « une menace à la stabilité » et a engagé une campagne de propagande contre lui. Des milliers de pratiquants de Falun Gong qui essayaient de protester pacifiquement contre l'interdiction ont été arbitrairement et violemment arrêtés partout en Chine, et de nombreuses personnes restent détenues. Aujourd'hui, de nombreuses associations s'inquiètent de la violation manifeste des droits fondamentaux de l'homme en Chine malgré les déclarations de ses dirigeants.

Texte de la réponse

Sans se prononcer sur la nature du mouvement Falungong, la France suit avec la plus grande attention la répression dont ses membres font l'objet en Chine et les violations des droits de l'Homme dont ils peuvent être victimes à l'occasion de cette campagne commencée en 1999. Quoique le nombre des personnes touchées par celle-ci fasse l'objet d'estimations contradictoires, la France note avec inquiétude, ainsi que ses partenaires européens, une nouvelle intensification de la répression depuis l'automne dernier. Dans les conclusions du Conseil des affaires générales du 22 janvier 2001, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont fait état de cette préoccupation. L'Union a indiqué dans ce texte que parmi les domaines dans lesquels elle rechercherait des progrès au travers du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme figure le respect par la Chine des droits fondamentaux de tous les prisonniers, y compris ceux arrêtés en raison de leur appartenance à l'opposition politique, aux mouvements religieux non officiels ou à d'autres mouvements, tels le Falungong. La question a été également évoquée lors de la dernière session du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme, qui s'est tenue à Stockholm les 22 et 23 février, ainsi que, plus généralement, le respect par les autorités chinoises de la liberté d'expression et de la liberté d'association. Le Gouvernement français, soucieux du respect des droits de l'Homme, continuera de suivre avec attention la politique menée par les autorités chinoises à l'encontre des membres du Falungong et de faire part au gouvernement chinois de sa préoccupation sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58678

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1300

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2077